



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04-12-2025 /

Dossier complet le : 25-03-2026 /

N° d'enregistrement : 009563/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'adducteur pour la sécurisation de l'irrigation agricole du secteur Agly aval par le maillage de canaux et de réseaux d'irrigation

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE

Raison sociale

PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE

N° SIRET

20002718300017

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Vila

Prénom(s)

Robert

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16. Projets d'hydraulique agricole, y compris projets d'irrigation et de drainage de terres., 16A, 10. Canalisation et régularisation des cours d'eau., 22. Installation d'aqueducs sur de longues distances., tous Dispositifs Dont Le Prelevement Est Supérieur Ou Egal A 30 M3 Par Heure Deau De Mer, 21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker., 21C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Depuis plusieurs années, le département des Pyrénées-Orientales est confronté à un stress hydrique sévère, avec des précipitations annuelles particulièrement faibles. Les prévisions du GIEC sur le changement climatique annoncent une probable intensification et multiplication de ces épisodes de sécheresse qui frappent en premier lieu les agriculteurs et les filières économiques locales qu'ils alimentent. Sur la période 2022-2024, le secteur de la vallée de l'Agly a été particulièrement touché. Le projet consiste à moderniser les infrastructures d'hydraulique agricoles existantes (économies d'eau sur les canaux gravitaires) et à mailler des réseaux (de transport d'eau et de distribution vers les parcelles) entre les communes d'Estagel et Cases de Penes pour améliorer l'efficacité du transfert d'eau vers les usages. Le périmètre concerné est celui des Associations Syndicales d'Arrosage (ASA) : ASA de la Plaine, ASA d'Espira-de-l'Agly, ASA de Rivesaltes. Ce projet est inscrit au Plan de résilience pour l'eau dans les Pyrénées-Orientales à l'horizon 2030 de l'Etat. Il n'y a pas de travaux de démolition prévus.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de sécuriser les périmètres irrigués des ASA concernées, soit 1 078 ha de terres agricoles (dont 397 ha de réseaux sous-pression à l'Aval d'Estagel qui s'était trouvé en rupture d'alimentation en eau lors de la sécheresse exceptionnelle 2023-2024) - 1399 propriétaires concernés. Ce projet permet de : -Renforcer la résilience de tout un territoire en garantissant une gestion efficace de l'eau face à la sécheresse. -Perenniser l'économie agricole, essentielle à l'échelle locale et mise en concurrence à l'international, tout en équilibrant les besoins en eau pour l'agriculture, l'eau potable et d'autres usages. -Mieux piloter le soutien d'étiage de l'Agly à destination de l'irrigation, de la recharge des nappes pour l'eau potable ou des débits environnementaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

-Modernisation du canal de la Plaine (étancheification, sécurisation du génie-civil, télégestion)
-Création d'un adducteur sur 12km entre Estagel et Cases de Pène, avec création d'une station de pompage dans le canal de la plaine en amont et création d'un ouvrage d'alimentation du canal de Rivesaltes en aval -Création d'un raccordement sur 2 km entre la station de mise sous pression existante de l'ASA d'Espira de l'Agly et celle de Rivesaltes) -Étancheification partielle du canal de Rivesaltes

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

-Activation de l'adducteur décidée selon les conditions hydrologiques -Gestion coordonnée et concertée du nouvel adducteur (3 ASA concernées + comité du barrage de l'Agly animé par le CD66)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- au titre de la loi sur l'eau porter-a-connaissance pour les travaux de traversées de cours d'eau -
révision des autorisations de prélèvement des 3 ASA - permis de construire : construction d'une station de pompage (environ 100m²) à Estagel

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- 12 km de canalisations enterrees (diam 500mm) sauf sur 300m a l'arrivee sur Cases de Pene + 2 km de canalisations (diam 200mm) enterree - debits autorises cumules de prelevement par les canaux entre 700 l/s et 900 l/s	(14, km)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Estagel

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°42'43"E ' " Lat. : 42°46'27"N ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ′ ″ Lat. : ° ′ ″

Point de d'arrivée : Long. : ° ' '' Lat. : ° ' ''

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU d'Estagel + PLU de Calce + PLU de Cases de Pene voir details et justifications en annexe
8.2 - 1 : "Note cadrage enviro reglementaire IndC"

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Les canaux concernés par le projet bénéficient déjà d'autorisations de prélèvements : ASA de la Plaine Arrêté Prefectoral 2014 ; ASA d'Espira de l'Agly Arrêté Prefectoral 2011 ; ASA de Rivesaltes Droit d'eau historique.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Voir details et justifications en annexe 8.2 - 1 : "Note_cadrage_enviro_reglementaire_IndC"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel des Corbieres Fenouilledes, commune d'Estagel

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	En partie le long de la RD117 a Cases de Pene
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Voir details et justifications en annexe 8.2 - 1 : "Note_cadrage_enviro_reglementaire_IndC"
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Voir details et justifications en annexe 8.2 - 1 : "Note_cadrage_enviro_reglementaire_IndC"
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Voir details et justifications en annexe 8.2 - 1 : "Note_cadrage_enviro_reglementaire_IndC"
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Non etudie a ce stade
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Pour les nappes plio-quaternaires du Roussillon
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Oui l'implantation du trace de l'adducteur, de la station et du reservoir intercepte le perimetre de protection rapproche (PPR) du captage de la commune. Voir details et justifications en annexe 8.2 - 1 : "Note_cadrage_enviro_reglementaire_IndC"
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	canalisations enterrees. chantier sera conduit avec un ecologue.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	canalisations enterrees. chantier sera conduit avec un ecologue.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	de maniere marginale, servitudes sur certains terrains agricoles (souvent inclus dans des perimetres d'ASA)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	canalisation enterree en zone inondable. batiment station pompage construit en zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	moteurs electriques de la station de pompage dans un batiment ferme
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les fluctuations de pression dans les canalisations d'eau peuvent engendrer de legeres vibrations ponctuellement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	-Bâtiment de la station de pompage à Estagel. -Canalisation posée sur plot dans un talus routier à Cases de Pène.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet vise à sécuriser les activités agricoles existantes, en leur apportant l'eau nécessaire à leur maintien et même leur survie en période de sécheresse extrême.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

-etude annexe 8.2 - 2 "Note SDEBA - Incidences hydrauliques - Maillage Agly V6" : simulations du soutien d'etiage apporte par le barrage de l'Agly apres realisation du projet. Avis favorable du scenario 3 : maintien a + ou - 15% du fonctionnement actuel du barrage -etude annexe 8.2 - 3 "Prediagnostic ecologique" : preconisations sur la realisation du chantier a coordonner par un ecologue

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

-Projet permettant la modernisation des reseaux d'irrigation existants et ainsi la realisation d'economies d'eau y compris en periode de non sollicitation de l'adducteur : Modernisation et economies d'eau permettront un pilotage plus fin de la ressource et des prelevements et ainsi de prelever moins d'eau dans les milieux. -Le projet inclut la mise en place d'indicateurs de suivi du niveau des ressources karstiques et de seuils de reference. Il permettra la prise de decision sur des volumes affectes au soutien du karst a des moments choisis de maniere dissociée du soutien a l'irrigation, ce qui apportera une reelle plus value dans la gestion concertée des ressources.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

-A priori, evaluation environnementale non requise, car incidences environnementales potentielles uniquement en phase chantier reduites par les dispositions coordonees par l'ecologue. -Le projet concerne seulement des perimetres d'irrigation existants, il n'augmente pas les prelevements de la ressource en eau. Il sera gere collectivement avec les partenaires competents dans le domaine de l'eau, dans le cadre du PGRE du bassin versant de l'Agly. -En phase exploitation, le projet sera invisible (hormis ponctuellement : batiment station pompage et courte section canalisation sur plots).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Vila

Prénom Robert

Qualité du signataire President

À Perpignan

Fait le 27-11-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)